



## Façonner l'avenir numérique de l'Europe – Questions et réponses

Bruxelles, le 19 février 2020

L'UE poursuit une [stratégie numérique](#) fondée sur notre fructueuse histoire en matière de technologie, d'innovation et d'ingéniosité et ancrée dans les valeurs européennes qu'elle projette sur la scène internationale. Le [livre blanc sur l'intelligence artificielle](#) (IA) et la [stratégie européenne pour les données](#) présentés aujourd'hui montrent que l'Europe peut fixer des normes mondiales en matière de développement technologique tout en plaçant le citoyen au premier plan.

### L'Europe en tant qu'acteur mondial à la pointe de la transformation numérique

#### Pourquoi l'UE a-t-elle besoin d'une stratégie numérique?

Les technologies numériques améliorent considérablement notre vie, depuis l'accès à la connaissance et au contenu jusqu'à notre manière de faire des affaires, de communiquer ou d'acheter des biens et des services. L'UE doit veiller à ce que la transformation numérique profite à tous, et pas seulement à quelques-uns. Les citoyens devraient avoir la possibilité de se développer, de poser des choix en toute liberté et de s'engager dans la société tout en se sentant en sécurité en ligne. Les entreprises devraient disposer d'un cadre qui leur permette de démarrer, de se développer, de mettre en commun des données, d'innover et de concurrencer les grandes entreprises sur un pied d'égalité. La société devrait bénéficier d'une durabilité sociale et environnementale et d'un environnement numérique sécurisé qui respecte la vie privée, la dignité, l'intégrité et d'autres droits, dans une transparence totale.

#### En quoi consiste la stratégie?

Au cours des cinq prochaines années, la Commission se concentrera sur trois objectifs clés destinés à promouvoir des solutions numériques qui aideront l'Europe à poursuivre sa propre voie vers une transformation numérique qui profite aux citoyens et respecte nos valeurs fondamentales:

- la technologie au service des personnes;
- une économie juste et compétitive; et
- une société ouverte, démocratique et durable.

La stratégie numérique de l'UE montre le chemin que l'Europe doit emprunter pour poursuivre sa propre voie: une Europe numérique qui reflète le meilleur de l'Europe. Elle définit également une approche ambitieuse en matière de développement des technologies numériques, ainsi que la manière dont la technologie sera utilisée pour atteindre nos objectifs en matière de neutralité climatique.

Le livre blanc sur l'intelligence artificielle et la stratégie européenne pour les données constituent les premiers piliers de la nouvelle stratégie numérique de la Commission. Ils sont en parfaite cohérence avec la nécessité d'accorder la priorité aux personnes dans le développement de la technologie, ainsi qu'avec l'impératif de défense et de promotion des valeurs et des droits européens dans le processus de conception, d'élaboration et de déploiement de la technologie dans l'économie, d'une part, et dans la manière dont nous améliorons les services offerts aux citoyens par le secteur public, d'autre part.

#### Comment l'UE financera-t-elle les propositions relatives à l'IA et aux données?

Les investissements nécessaires seront possibles grâce à des fonds transférés du [programme pour une Europe numérique](#), du [mécanisme pour l'interconnexion en Europe \(MIE 2\)](#) et d'[Horizon Europe](#). En ce qui concerne Horizon Europe, la Commission a proposé d'investir 15 milliards d'euros dans le pôle «Numérique, industrie et espace», au sein duquel l'IA constituerait un secteur clé à soutenir. Dans le cadre du programme pour une Europe numérique, la Commission européenne a proposé d'investir près de 2,5 milliards d'euros dans le déploiement de plateformes de données et d'applications de l'IA, dont 2 milliards d'euros pourraient être investis dans un projet européen à forte incidence relatif aux espaces européens des données, comprenant des infrastructures de partage de données et d'informatique en nuage fiables et économes en énergie. Le programme pour une Europe numérique aidera aussi les autorités nationales à mettre à disposition des ensembles de données à haute valeur en vue de leur réutilisation dans différents espaces communs de données.

## **Comment la technologie peut-elle soutenir le pacte vert européen?**

Les technologies numériques sont des facteurs déterminants pour le pacte vert, qui est la nouvelle stratégie de croissance mise en place par l'UE pour devenir le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050. Elles peuvent notamment permettre d'accroître l'efficacité énergétique en déterminant avec précision les lieux et les moments où le courant électrique est le plus nécessaire. Le chauffage intelligent pourrait nous aider à économiser l'équivalent de 6 millions de tonnes de pétrole, et les agriculteurs pourront utiliser moins de pesticides et d'engrais grâce aux données et à l'intelligence artificielle. Toutefois, pour que la numérisation apporte les bénéfices escomptés, le secteur des TIC doit connaître sa propre transformation écologique. Les centres de données et les télécommunications doivent améliorer leur efficacité énergétique, utiliser davantage de sources d'énergie renouvelables et devenir, au bout du compte, neutres sur le plan climatique d'ici à 2030.

## **Quelles mesures prend l'Europe en faveur d'une économie et d'une société numériques mondiales ouvertes?**

La Commission peut mobiliser sa puissance réglementaire, ses capacités économiques et technologiques renforcées, ses atouts diplomatiques et ses instruments de financement extérieur pour promouvoir l'approche européenne et façonner les cadres mondiaux. Le travail accompli dans le cadre des accords d'association et des accords commerciaux sert cet objectif. L'Europe doit à présent mener le processus de normalisation de la nouvelle génération de technologies, à savoir la chaîne de blocs, le calcul à haute performance et l'informatique quantique, l'IA et les outils permettant le partage ainsi que l'exploitation des données. L'Union européenne est et restera la région du monde la plus ouverte aux échanges et aux investissements, mais sous certaines conditions. Le marché européen est accessible à tous, à condition d'accepter et de respecter nos règles. La Commission continuera à lutter contre les restrictions injustifiées imposées aux entreprises européennes dans des pays tiers, telles que les exigences de localisation des données, et à poursuivre des objectifs ambitieux en termes d'accès aux marchés, de recherche et développement, et de programmes de normalisation.

## **L'Europe à la pointe de l'intelligence artificielle axée sur le facteur humain**

### **Pourquoi la Commission présente-t-elle un livre blanc sur l'intelligence artificielle?**

Le livre blanc sur l'intelligence artificielle expose les propositions de la Commission en vue de promouvoir le développement de l'IA en Europe tout en garantissant le respect des droits fondamentaux. L'IA se développe rapidement, ce qui explique pourquoi l'Europe doit maintenir et accroître son niveau d'investissement. Dans le même temps, l'IA comporte un certain nombre de risques potentiels qui doivent être pris en considération. Le [livre blanc](#) définit les options pour tirer le meilleur parti possible des avantages qu'offre l'IA et résoudre les problèmes qu'elle pose et invite les parties intéressées à formuler des observations sur ces options.

### **Quelle est l'approche de la Commission en matière d'intelligence artificielle?**

Dans le livre blanc, la Commission adopte une approche équilibrée fondée sur l'excellence et la confiance.

Pour mettre en place un écosystème d'excellence, la Commission propose de rationaliser la recherche, d'encourager la collaboration entre les États membres et d'accroître les investissements dans le développement et le déploiement de l'IA. Ces actions s'appuient sur le [plan coordonné sur l'IA](#) élaboré avec les États membres en décembre 2018.

Pour créer un écosystème de confiance, la Commission présente des options pour la création d'un cadre juridique qui tienne compte des risques pour les droits fondamentaux et la sécurité. Elle s'inspire pour cela des travaux du [groupe d'experts de haut niveau sur l'intelligence artificielle](#), en particulier les [lignes directrices en matière d'éthique pour une IA digne de confiance](#), que des entreprises ont mises à l'essai à la fin de 2019. Un cadre juridique devrait reposer sur des principes et porter avant tout sur les systèmes d'IA à haut risque afin d'éviter une charge inutile pour les entreprises qui veulent innover.

### **Comment l'UE assurera-t-elle le respect des droits fondamentaux?**

Une approche centrée sur le facteur humain implique de faire en sorte que les systèmes d'IA soient développés et utilisés dans le respect du droit de l'UE et des droits fondamentaux. Par exemple, des biais dans des algorithmes ou des données de formation utilisés dans des systèmes de recrutement reposant sur l'IA pourraient conduire à des résultats qui seraient injustes et discriminatoires et, partant, illégaux en vertu de la législation de l'UE en matière de non-discrimination. Il importe de prévenir les violations des droits fondamentaux et de veiller à ce que les autorités nationales puissent intervenir si de telles violations se produisent. Les systèmes d'IA à haut risque doivent être certifiés, testés et contrôlés, au même titre que les voitures, les cosmétiques et les jouets. Pour les autres

systèmes d'IA, la Commission propose un système de label non obligatoire lorsque les normes définies sont respectées. Les systèmes et algorithmes d'IA pourront tous accéder au marché européen, pour autant qu'ils respectent les règles de l'UE.

### **Qu'est-ce que la reconnaissance faciale?**

La reconnaissance faciale peut prendre différentes formes. Elle peut être utilisée pour l'authentification des utilisateurs, c'est-à-dire pour déverrouiller un smartphone ou pour la vérification/l'authentification aux points de passage frontaliers afin de vérifier l'identité d'une personne par rapport à ses documents de voyage (comparaison «un à un»). La reconnaissance faciale pourrait également être utilisée à des fins d'identification biométrique à distance, où une image d'une personne est vérifiée par rapport à une base de données (comparaison «un à plusieurs»). Cette forme de la reconnaissance faciale, qui est la plus intrusive, est en principe interdite dans l'UE.

### **L'UE va-t-elle réglementer le recours à la reconnaissance faciale pour l'identification à distance?**

La collecte et l'utilisation de données biométriques à des fins d'identification à distance comportent des risques particuliers en termes de droits fondamentaux. Les règles de l'UE en matière de protection des données interdisent en principe déjà le traitement de données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, sauf dans des conditions spécifiques. Plus précisément, l'identification biométrique à distance ne peut être utilisée que pour des motifs d'intérêt public majeur. Son utilisation doit être fondée sur le droit de l'UE ou sur le droit national, être dûment justifiée, proportionnée et assortie de garanties adéquates. Par conséquent, le recours à la reconnaissance faciale n'est actuellement autorisé que de manière exceptionnelle. Avec le livre blanc sur l'IA, la Commission souhaite lancer un vaste débat sur les circonstances qui pourraient justifier d'éventuelles exceptions à l'avenir.

### **Qu'en est-il des victimes ou des dommages causés par l'IA?**

Il n'y a pas lieu de réécrire les règles en matière de responsabilité en vigueur au niveau de l'UE ou au niveau national. La Commission recueille actuellement des avis sur la meilleure manière de garantir que la sécurité reste élevée et que les victimes potentielles n'éprouvent pas plus de difficultés à obtenir une indemnisation que les victimes de produits et de services traditionnels.

## **Un marché unique des données sûr et dynamique**

### **Pourquoi l'UE a-t-elle besoin d'une stratégie pour les données?**

Les données constituent la base de différentes vagues d'innovation. Notre manière d'organiser l'accès aux données et leur réutilisation déterminera nos capacités d'innovation futures. Alors qu'à l'heure actuelle, un petit nombre de grandes entreprises technologiques détiennent une grande partie des données mondiales, d'immenses perspectives s'ouvrent pour l'Europe. Des quantités de données caractérisées par une augmentation rapide seront générées au cours des prochaines années et le stockage évolue du nuage vers la périphérie. L'UE peut s'appuyer sur un cadre juridique fort en ce qui concerne la protection des données, les droits fondamentaux, la sécurité et la cybersécurité; sur son marché intérieur; et sur un haut degré d'interconnexion dans les services publics.

Il convient de donner aux citoyens, aux entreprises et aux organisations les moyens de prendre de meilleures décisions, sur la base des informations tirées de données à caractère non personnel. Ces données devraient être accessibles à tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, nouveaux venus ou bien établis.

La [stratégie européenne pour les données](#) présentée aujourd'hui vise à renforcer l'utilisation des données, ce qui apportera d'énormes avantages aux citoyens et aux entreprises. Elle permettra l'élaboration de nouveaux produits et services et elle entraînera des gains de productivité et l'utilisation rationnelle des ressources au sein des entreprises, ainsi qu'une amélioration des services fournis par le secteur public. Elle pourra, par exemple, contribuer au développement d'une médecine personnalisée pour les patients, à une meilleure mobilité pour les navetteurs ou à l'objectif consistant à faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050.

### **Quel est l'objectif de la stratégie pour les données?**

L'objectif de la stratégie est de créer un véritable marché unique des données, où les données à caractère personnel et non personnel, y compris les données confidentielles et sensibles, sont sécurisées et où les entreprises et le secteur public bénéficient d'un accès aisé à des quantités considérables de données de grande qualité aux fins de la création et de l'innovation. Dans cet espace, tous les produits et services fondés sur les données seront conformes aux règles et aux valeurs de

l'UE. La souveraineté technologique de l'Europe sera ainsi garantie dans un monde globalisé et l'énorme potentiel des nouvelles technologies telles que l'IA pourra se déployer.

### **Quel est le lien entre la stratégie pour les données et le règlement général sur la protection des données (RGPD)?**

Chaque jour, en réalisant nos activités quotidiennes, nous générons des quantités sans cesse croissantes de données. La collecte et la réutilisation des données doivent respecter les droits et les intérêts des personnes avant tout, conformément aux valeurs et aux règles européennes. En adoptant le règlement général sur la protection des données (RGPD), l'UE a posé une base solide pour une économie des données axée sur le facteur humain qui garantit que les personnes conservent la maîtrise totale de leurs données. L'UE est ainsi devenue une source d'inspiration pour la protection de la vie privée dans de nombreux pays du monde.

Dans le même temps, les personnes pourraient bénéficier des outils et normes techniques qui facilitent et simplifient l'exercice de leurs droits, en particulier leur droit à la portabilité des données. Des nouveaux flux de données seraient créés, les consommateurs seraient protégés et la concurrence renforcée.

La stratégie pour les données présentée aujourd'hui permettra à tout un chacun d'avoir davantage son mot à dire sur qui a accès aux données qu'il génère, y compris les données personnelles générées par l'IdO, et sur la manière dont celles-ci sont utilisées au moyen d'espaces de données à caractère personnel. Cette évolution pourrait, par exemple, être facilitée en imposant des exigences plus strictes concernant les interfaces d'accès aux données en temps réel ou en garantissant la neutralité des espaces de données à caractère personnel.

### **Comment est-ce possible de mettre à disposition davantage encore de données en vue de leur réutilisation?**

Le cadre législatif proposé dans la stratégie pour les données renforcerait les structures et mécanismes essentiels de gouvernance des données dans les États membres et au niveau de l'UE afin de rendre plus de données disponibles en vue de leur réutilisation, dans le plein respect de la législation sur la protection des données.

Il permettrait de donner la priorité aux normes et à des ensembles de données plus harmonisés afin de favoriser l'interopérabilité des données au sein des secteurs et entre eux; de faciliter l'accès aux données sensibles, ainsi que la réutilisation de ces données sensibles, telles que les données sanitaires ou sociales à des fins de recherche scientifique (y compris pour l'IA), conformément à la législation sur la protection des données; d'aider les personnes à mettre leurs données à disposition pour le bien commun et pour les chercheurs afin qu'ils innovent dans l'intérêt de la société.

### **Comment les données seront-elles utilisées au bénéfice des citoyens de l'UE?**

Les données peuvent fournir des informations qui permettent de faire face à des situations d'urgence, telles que les inondations et les feux de forêt, de rendre nos villes plus vertes et plus propres, et d'aider les personnes à vivre plus longtemps et en meilleure santé. L'actuelle [directive sur les données ouvertes](#) rend déjà d'importantes quantités de données disponibles en vue d'une réutilisation au bénéfice de la société. Le partage des données entre les entreprises et les administrations publiques peut changer la donne en matière de bien-être général dans l'UE.

La stratégie pour les données vise à rendre disponibles plus de données détenues par le secteur privé ou le secteur public en ouvrant l'accès à des ensembles de données du secteur public à haute valeur commerciale et sociétale, telles que des données environnementales et des données d'observation de la Terre; en facilitant l'utilisation de données sensibles détenues par le secteur public à des fins de recherche scientifique et de bien commun; en étudiant la possibilité de créer une législation européenne sur l'utilisation des données du secteur privé par le secteur public pour le bien commun.

### **Comment la stratégie européenne pour les données aidera-t-elle les entreprises?**

L'accès aux données est essentiel pour garantir la concurrence et créer de nouveaux débouchés commerciaux pour les petites et les grandes entreprises. Les entreprises ont besoin de normes communes et de règles claires sur la manière dont les transferts de données devraient se dérouler. Les investissements dans de nouvelles technologies et infrastructures sont également indispensables afin que les données soient à la base de futurs produits et services innovants, ainsi que d'une plus grande efficacité.

Les entreprises devraient par ailleurs être libres de décider à qui et à quelles conditions elles octroient l'accès à leurs données à caractère non personnel. La Commission s'est déjà attaquée à ce problème en rédigeant des lignes directrices non contraignantes sur le partage des données entre entreprises. Celles-ci visaient à créer des marchés équitables et ouverts pour les données générées par l'IdO.

Enfin, la Commission prévoit de proposer une «loi sur les données» pour envisager les différents types

de scénarios de partage des données et les moyens permettant aux personnes de participer davantage à l'économie des données.

### **Comment les données peuvent-elles contribuer au bien commun?**

Les données peuvent fournir des informations qui permettent de faire face à des situations d'urgence, telles que les inondations et les feux de forêt, de rendre nos villes plus vertes et plus propres, et d'aider les personnes à vivre plus longtemps et en meilleure santé dans un environnement sûr. L'actuelle [directive sur les données ouvertes](#) rend déjà d'importantes quantités de données disponibles en vue d'une réutilisation au bénéfice de la société. Il existe cependant des ensembles de données précieuses mais très sensibles, recueillies par des institutions publiques, qui ne relèvent pas de cette directive et qui pourraient être réutilisées pour le bien commun selon des conditions strictes. Par exemple, la réutilisation de données sociales ou de dossiers médicaux détenus par le secteur public pourrait contribuer à développer une médecine personnalisée ou à faire progresser la recherche pour trouver des remèdes à certaines maladies. Les entreprises recueillent elles aussi d'immenses quantités de données qui peuvent être utiles pour la société. Si le secteur public pouvait avoir accès à certaines données détenues par le secteur privé et les réutiliser, il pourrait améliorer ses services et ses politiques.

### **Quelles sont les prochaines étapes?**

La Commission présentera d'autres mesures plus tard cette année, comme une législation relative aux services numériques, afin d'établir des règles claires pour toutes les entreprises en matière d'accès au marché unique, de renforcer la responsabilité des plateformes en ligne et de protéger les droits fondamentaux. Elle proposera également un réexamen du règlement eIDAS en vue de mettre en place une identité électronique sécurisée conférant aux personnes la maîtrise des données qu'elles partagent en ligne. Par ailleurs, l'UE mettra fortement l'accent sur la cybersécurité en promouvant la coopération par l'intermédiaire d'une unité conjointe de cybersécurité qui protège les infrastructures critiques européennes et renforce le marché unique de la cybersécurité. Enfin, l'Europe continuera à nouer des alliances avec des partenaires au niveau mondial, en faisant usage de son pouvoir réglementaire, d'un renforcement des capacités, de la diplomatie et de la finance pour promouvoir le modèle européen de numérisation sur la scène internationale.

Le livre blanc sur l'intelligence artificielle est ouvert à la [consultation publique](#) jusqu'au 19 mai 2020. La Commission recueille également des [avis sur la stratégie pour les données](#). En fonction des contributions reçues, la Commission prévoit de prendre des mesures supplémentaires pour soutenir le développement d'une IA digne de confiance et d'une économie tirant parti des données.

QANDA/20/264

Personnes de contact pour la presse:

[Johannes BAHRKE](#) (+32 2 295 86 15)

[Marietta GRAMMENO](#) (+32 2 298 35 83)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)